



Chers habitants de la vallée de l'Yères, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la neuvième lettre du Syndicat. Celle-ci retrace les actions de réparation et de prévention que nous menons ensemble, afin d'améliorer et de ne pas aggraver la situation pouvant conduire à des inondations et des pollutions.

Vous constaterez que l'ensemble des élus et de l'équipe continue à effectuer un travail d'aménagement, de sauvegarde et de restauration à travers : les travaux hydrauliques, la mise en place de haies et fascines, les contrats de gestion et d'animation, mais également un travail de réforme progressive afin de continuer légitimement d'aménager un territoire cohérent pour la lutte contre les ruissellements et la préservation de la qualité de l'eau !

Jean Louis GALLAND, Président du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte.

Le Syndicat vers une réforme progressive...

Faisant suite à l'étude de gouvernance de l'eau menée depuis fin 2010, les élus du Syndicat ont proposé aux présidents des 8 communautés de communes d'adhérer à notre structure en cotisant pour leurs communes respectives, appartenant à notre territoire et ainsi de permettre une transformation en Syndicat Mixte. Aujourd'hui 1 communauté de communes a pris cette délibération, il s'agit de la Communauté de Communes Yères et Plateaux.

Le Syndicat a également proposé aux élus lors du Comité Syndical du 2 mai 2011 de demander au Préfet d'arrêter le périmètre du bassin versant de l'Yères pour l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Notre territoire est défini aujourd'hui dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux appelé SDAGE à l'échelle du bassin seine normandie.

Le Syndicat a souhaité demander le label Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) afin de renforcer la légitimité de notre structure.



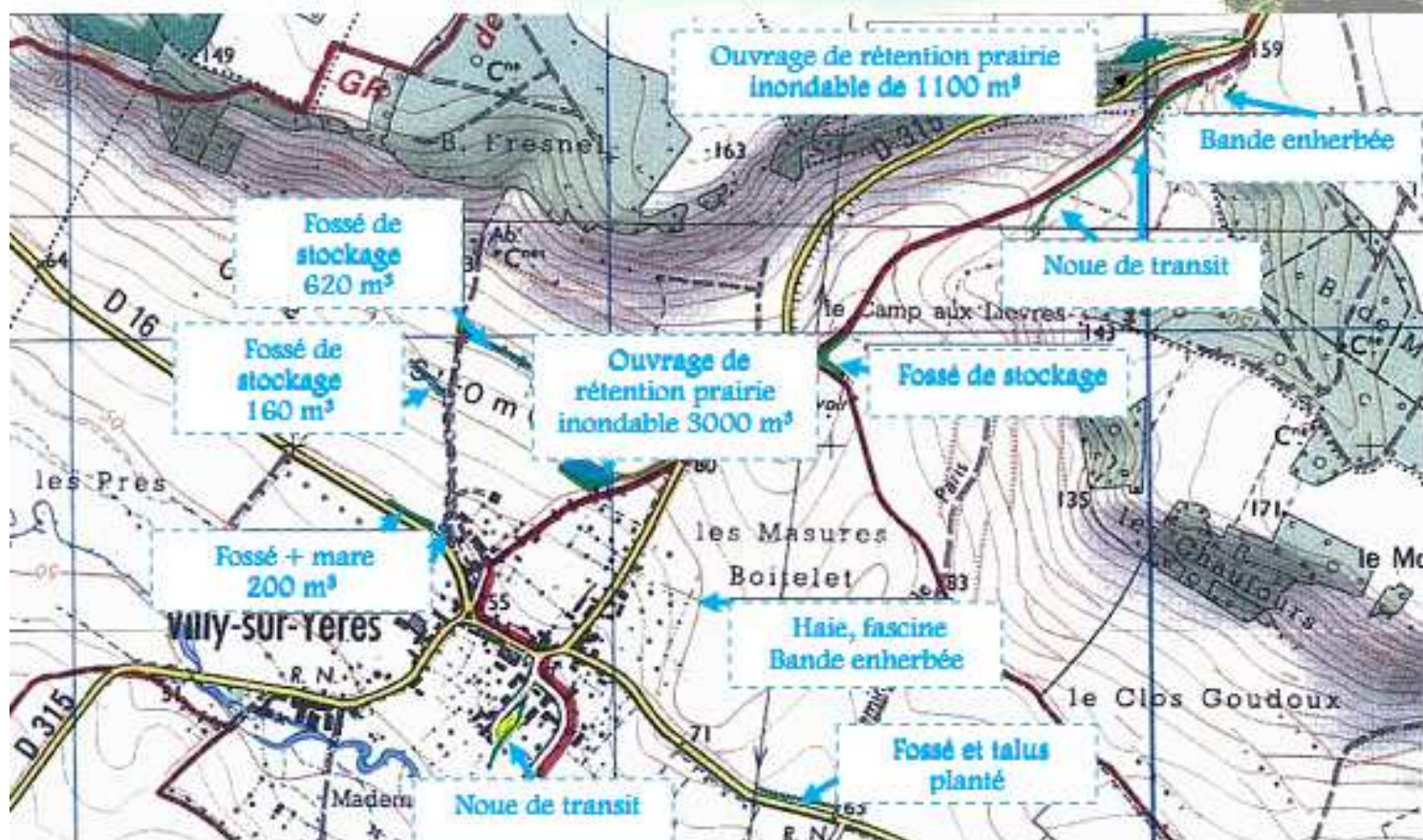


Aménagement du sous bassin versant de Villy sur Yères

L'entreprise de travaux a été recrutée en commission d'appel d'offres le 14 juin dernier. Les travaux vont pouvoir débuter après l'obtention de l'accord de subventions du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Fond Européen pour le Développement Régional, financeurs du projet à 80 %.

Le programme de travaux prévu à l'automne 2011, verra la réalisation de plusieurs ouvrages sur les communes de Villy sur Yères et Melleville, pour l'aménagement d'un sous bassin versant provoquant des inondations de plusieurs habitations dans le bourg de Villy sur Yères:

- Deux prairies inondables
- Des fossés de stockage
- Des fossés et noues d'acheminement des eaux
- Une mare



Culture du risque inondation...

Collecte de photographies d'inondations

Nous sommes toujours à la recherche de photographies et autres supports de souvenirs d'inondations sur les communes du bassin versant.

- Photographies, scan, articles de presse...

Nous remercions les administrés qui nous ont déjà transmis certains clichés et vous remercions par avance de nous transmettre d'autres éléments !



Chaligneville Décembre 1999

Visite d'exploitation agricole dans la Somme pour les agriculteurs du bassin versant...

Le 10 juin dernier, le Syndicat a proposé à 17 agriculteurs, la visite d'une exploitation de Marcelcave ayant mis en place, depuis 2002, un réseau de haies important au milieu de leurs cultures de céréales et de légumes. Ce fut l'occasion de nombreux échanges et de débats sur les intérêts de la haie.

Un retour d'expérience encourageant !

Les exploitants et la Chambre d'Agriculture de la Somme nous ont présenté leur plantation ambitieuse de 13 km de haies. Le suivi de l'influence de la haie sur les cultures a permis de mettre en lumière des résultats satisfaisants en termes d'auxillaires des cultures (coccinelles, carabes...) mais également en termes de rendement... En effet le rôle brise vent de la haie permet de compenser la perte de récolte due à son emprise et son ombrage.

Les résultats définitifs de cette expérience mêlant grande culture et biodiversité paraîtront en fin d'année. Nous vous tiendrons informés.

Ensemble recréons un maillage bocager !



Plus de 13 km de haies en plaine !

Extension du site Natura 2000



Lors du Comité de Pilotage du 16 septembre 2010, il a été proposé l'extension du site Natura 2000 aujourd'hui cantonné à 25 mètres de part et d'autre du cours d'eau, afin que le site corresponde aux zones humides du lit majeur de l'Yères.

A savoir :

L'extension du site Natura 2000, n'imposera pas de contraintes supplémentaires puisque les terrains ajoutés sont déjà classés en zones humides où la législation y est plus forte. Cela permettra de mettre en place des contrats et obtenir des subventions pouvant aller jusqu'à 100% pour la gestion des prairies, boisement et marais...

En effet, le périmètre actuel ne permet pas de mettre en place des mesures de gestion à la parcelle. C'est un frein pour la contractualisation volontaire (Contrats Natura 2000, Mesures Agri-environnementales, Chartes Natura 2000) avec les propriétaires et les exploitants. De plus, ce périmètre paraît plus cohérent dans l'optique de la préservation des espèces et de la qualité des eaux. Le Syndicat a rencontré l'ensemble des 14 communes du lit majeur afin de leur présenter la démarche et la cartographie de l'extension proposée. Ces cartes sont disponibles dans les 14 mairies de la vallée de l'Yères.

Voici la proposition qui est faite :

L'extension concerne les zones humides inventoriées dans le cadre de l'inventaire réalisé par le Syndicat. A la demande de la commune, de petites enclaves peuvent être retirées ou ajoutées (exemples des pourtours des corps de ferme, ou des dents creuses urbaines).

Site Natura 2000 existant : 25 mètres de part et d'autre du cours d'eau.



Site Natura 2000 proposé incluant les zones humides en excluant les habitations.



Démarche de concertation du Syndicat et des services de l'Etat

Classe d'eau de Dancourt au cœur des zones humides

Mademoiselle Deshayé institutrice des CE2, CM1 et CM2 de l'école de Dancourt a choisi de programmer en partenariat avec le Syndicat une classe d'eau au mois de Mars 2011. Cette école primaire de la vallée de l'Yères, regroupe les communes de Grandcourt et Dancourt.

Au programme de ce rendez vous éducatif sur l'eau : Le Cycle de l'eau, les sources de l'Yères à Aubermesnil aux Erables, l'estuaire de Criel sur Mer, le paysage de la vallée, la biodiversité aquatique, le ruissellement, les inondations et le circuit de l'eau domestique.

Les maires des deux communes et le Président ont pu remettre leur diplôme aux élèves en présence de leurs parents et des habitants de la commune, invités pour l'occasion.

N.B : La prochaine Classe d'eau aura lieu avec l'école primaire de Flocques en octobre 2011 !



Pêche de découverte dans une mare de Dancourt






Concours de « Jardins Durables » gérer votre jardin autrement !



Un nouvel outil est proposé sur le volontariat des communes et de leurs administrés afin de développer et de promouvoir « les bonnes pratiques » au jardin. Notamment sur l'arrêt des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides...) pour préserver votre

santé ainsi que la qualité de l'eau et de la biodiversité. Il s'agit, à la demande de votre commune, de proposer un cahier des charges qui définit 5 engagements principaux en mettant en place des techniques alternatives.

Les engagements :

-  **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires**
Traitement au savon, désherbage thermique...
-  **Ne pas utiliser d'engrais de synthèse**
Composte, engrais bio, fumiers...
-  **Economiser l'eau**
Récupérer l'eau de pluie, paillage des plants...
-  **Favoriser la biodiversité**
Utiliser des essences locales, nichoirs, abris...
-  **Ne pas entreposer ses déchets**
Plateforme intercommunale, composteur...



Le respect de ces 5 engagements fondamentaux fait ensuite l'objet d'une remise de prix et d'échanges entre les différents participants sur les techniques alternatives ou anciennes, réutilisées dans la gestion de leur terrain.



Bureau : 52, rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

☎ : 02.35.50.61.24 - ☎ : 02.35.50.63.45 - Email : sibv.yeres.cote@orange.fr

Site Internet : www.sibv-yeres-cote.fr

📠 Animatrice : 06.80.30.15.19 - 📠 Animateur Conseiller Agricole : 06.88.70.38.99

📠 Animateur Agri-environnement : 06.77.21.60.36



C.I.P.A.N

Pour la dernière année le Syndicat peut attribuer des aides aux exploitants pour la mise en place de cultures intermédiaires afin de couvrir les sols et retenir les nitrates du sol.

Le syndicat a choisi de financer la mise en place de ces intercultures à hauteur de 15€/ha couvert sur les 4 bassins d'alimentation des captages en eau potable que sont :

- Villy sur Yères
- Touffreville sur Eu et Criel sur Mer
- Saint Riquier en Rivière
- Villiers sous Foucarmont et Aubermesnil aux Erables

La cartographie est disponible sur notre Site Internet.

